

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

**Arrêté du 27 mars 2025**  
**modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022**  
**portant composition du comité social d'administration unique**  
**d'administration centrale des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2509860A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son article 1er et son annexe I ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 modifié portant composition du comité social d'administration unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Vu le courrier électronique du 26 mars 2025 du secrétaire général de la CGT Centrale finances,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le *b* de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 décembre 2022 susvisé est ainsi modifié, en ce qui concerne le syndicat *CGT Centrale finances (Confédération générale du travail)* :

- *Mme PARROT Evelyne est nommée représentante titulaire à la place de Mme ZUBER Marie-Pierre ;*
- *Mme COSTES Régine est nommée représentante suppléante à la place de Mme PARROT Evelyne.*

## Article 2

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 mars 2025

Pour les ministres et par délégation :  
Le secrétaire général adjoint,

Arnaud Julian